



DES PERSONNES TORTUREES AU COURS DU MOIS DE MAI 2024

Un ancien membre du parti MSD torturé en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 14 mai 2024, vers 14 heures, au camp DCA de Bujumbura Mairie, Dieudonné Gahungu, ancien membre du parti MSD a été tabassé par des agents service chargé du renseignement militaire (G2). Selon un agent de ce service, la victime a été interrogé sur les jets de grenades à Bujumbura Mairie et de dire ceux qui lancent ces grenades. Dieudonné Gahungu a été arrêté en date du 14 mai 2024, au centre Gihanga, commune Gihanga, province Bubanza, par 3 agents du service chargé du renseignement militaire (G2). Les témoins ajoutent que son voisin prénommé Japhet, Imbonerakure et enseignant à l'ECOFO Rumotomoto était venu lui rendre visite et ces agents sont venus dans un véhicule à vitres teintées immatriculé D9384A puis ont arrêté Gahungu et l'ont embarqué dans ce véhicule en direction de Bujumbura Mairie. En date du 18 mai 2024, Gahungu a été libéré dans un état montrant qu'il a été torturé car présentant des difficultés de marcher.

Un membre du parti CNL torturé en commune Giharo, province Rutana

En date du 20 mai 2024, vers 17 heures, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, Mélchiade Kabura, âgé de 34 ans, représentant zonal des jeunes du parti CNL sur la colline Giharo, a été arrêté par le prénommé Amos, responsable du SNR à Rutana. La victime a été accusée par Amos de calomnie vis-à-vis de Nduwayo, membre du parti CNDD-FDD, lui disant qu'il est interdit de porter l'habit de n'importe quel parti au-delà de 20 heures. La victime a été conduite au cachot de police de Giharo pour des enquêtes. Selon des sources sur place, en route, il a été détourné vers le bureau du SNR et il a été tabassé. Après l'avoir battue, Kabura a été conduite à la police pour détention. Selon les mêmes sources, en date du 21 mai 2024, la victime n'était pas inscrite dans le registre d'écrou et a été retiré des autres détenus sous l'ordre d'Amos pour être interrogé de nouveau et il a été encore battu pour ce responsable du SNR avant d'être ramené au cachot du commissariat communal où il est détenu.

Deux personnes torturées en commune et province Muramvya

En date du 21 mai 2024, vers 16 heures, sur la colline, commune et province Muramvya, Viateur Nkezabahizi et Alexandre Niyokindi, travailleurs gardiens à l'hôpital de Muramvya ont été battus par un groupe de huit policiers en tenue civile qui transportaient les chiens policiers du chef de l'Etat en provenance de Gitega. Selon des sources hospitalières, ces policiers ont garé et sont sortis des véhicules Hilux double cabine et un bus de type Hiace devant l'hôpital de Muramvya. Ils sont allés se soulager à l'entrée du home des médecins devant l'hôpital, ce qui a été critiqué par les deux gardiens au service et ont tenté de les empêcher en leur montrant où se trouvent les toilettes mais en vain. Les policiers ont commencé à les frapper et ont sorti chacun un pistolet en intimidant de les tirer dessus. Un de ces policiers est allé dans le véhicule et a amené un fusil de type Kalachnikov et à continuer à les battre à l'aide d'une crosse de ce fusil. Le Directeur administratif de l'hôpital, Pie Bitababaje, a essayé d'alerter les autorités policières et administratives locales mais en vain. Selon les mêmes sources, les deux victimes sont en train d'être soignées à cet hôpital.

Un membre du parti CNL torturé en commune Ndava, province Mwaro.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 05 mai 2024 indique qu'en date du 13 avril 2024, sur la sous colline Bigaza, colline Kigarama, province Mwaro, Innocent Nsavyimana, membre du parti CNL a été torturé par des Imbonerakure commandités par un certain Jonas, commerçant et membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, la victime avait consommé des boissons pour 1400 fbu sans savoir qu'il n'avait pas d'argent dans sa poche. Il a demandé la grâce d'aller chercher une autre somme d'argent à la maison mais comme ils avaient l'intention de lui faire du mal, ils l'ont ligoté et ont continué à le battre en disant "*Hasha igipinga*" ce qui signifie "*corrige l'opposant*".

Selon les mêmes sources, suite à l'intervention de son petit frère Jean Marie Ngiriye, le commanditaire a été arrêté par la police sur l'avis de recherche émis par l'OPJ Jean Berchmans Ndayizeye du commissariat communal de Ndava le 17 avril 2024 et a été relâché après avoir accepté que toutes les dépenses relatives aux soins de santé et les frais de déplacement soient à sa charge.